

DECISION DU COMITE DE DIRECTION

No : 262

Objet : Politique en matière de gestion des dossiers

DECISION(S) :

Vu les documents de références :

- LHEP 419.10 du 12 décembre 2007
- Directives et règles à usage interne de l'Etat Archives 02
- Plan de classement et calendrier de conservation HEP du 8 janvier 2009,

dans le cadre de la LHEP, la HEP Vaud établit la politique suivante :

La HEP Vaud se dote d'une gestion systématisée et systématique des dossiers administratifs. A terme, elle fait évoluer cette politique vers une politique documentaire académique (produits documentaires liés aux activités des filières et UER), voire patrimoniale (produits documentaires liés à l'histoire de l'institution).

La HEP Vaud pourvoit aux moyens matériels et humains nécessaires à la mise en place d'un dispositif professionnel adapté à ses besoins.

La HEP Vaud garantit l'opérabilité du dispositif à long terme, c'est-à-dire allant au-delà des délais mentionnés dans les engagements de conservation.

Le respect des normes en vigueur et la mise en place de procédures et pratiques liées à la gestion des dossiers amènent la HEP Vaud à assurer au minimum l'authenticité, la fiabilité, l'intégrité et l'exploitabilité des documents.

Une mise à jour et un enrichissement régulier, ainsi que la prise en compte de l'évolution des principes d'archivage sont appliqués.

Avec l'appui de l'Unité Qualité, la HEP Vaud soumet la responsabilité opérationnelle à chaque unité/service et le contrôle global du dispositif aux autorités cantonales compétentes.

Approuvé par le Comité de direction

Lausanne, le

4 mai 2009

Le recteur

(s) Guillaume Vanhulst

Copie :

- Aux membres du Comité de direction
- A tous les collaborateurs HEP